



SPPPI DE L'ESTUAIRE DE L'ADOUR

Diagnostic, projet stratégique et plan de communication

SPPPI Estuaire de l'Adour

Sondage d'opinion

(Novembre 1998)

Ce sondage a été mené par téléphone du 2 novembre au 5 novembre 1998 auprès de 521 habitants des communes d'Anglet, Bayonne, Boucau et Tarnos en respectant les quotas d'âge, de sexe et de profession de ces quatre communes mais en constituant deux sous-échantillons géographiques intégrant la notion de proximité de l'Estuaire de l'Adour afin de pouvoir identifier d'éventuelles nuances dans les réponses exprimées selon que l'interviewé était riverain ou non-riverain.

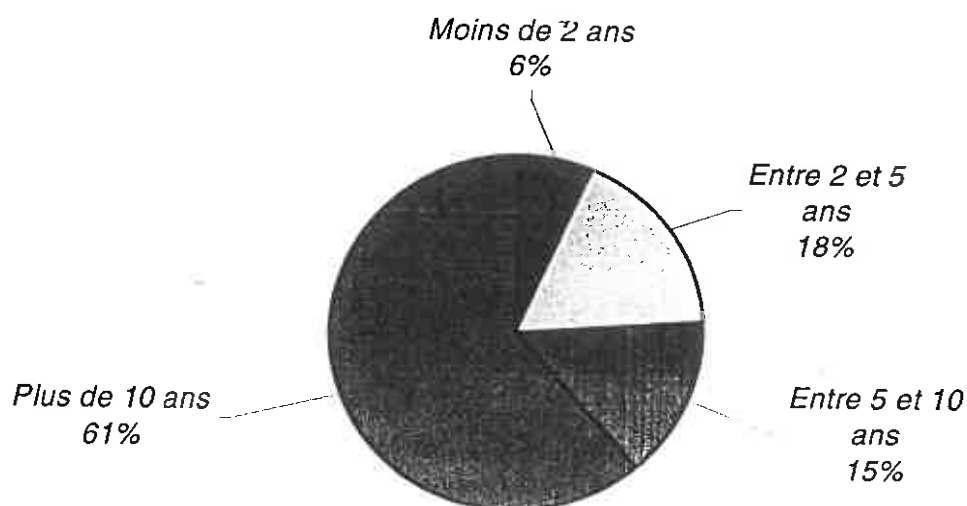


Une population très stable

Tout d'abord, il faut préciser qu'une majeure partie de la population sur la zone d'enquête habite sur place depuis très longtemps :

Depuis combien de temps habitez-vous au bord de l'Estuaire de l'Adour ?

Non Réponses	0	
Moins de 2 ans	33	6,3%
Entre 2 et 5 ans	92	17,6%
Entre 5 et 10 ans	76	14,6%
Plus de 10 ans	321	61,5%
Total des répondants	521	100,0%



3 personnes sur 4 habitent sur place depuis au moins 5 ans

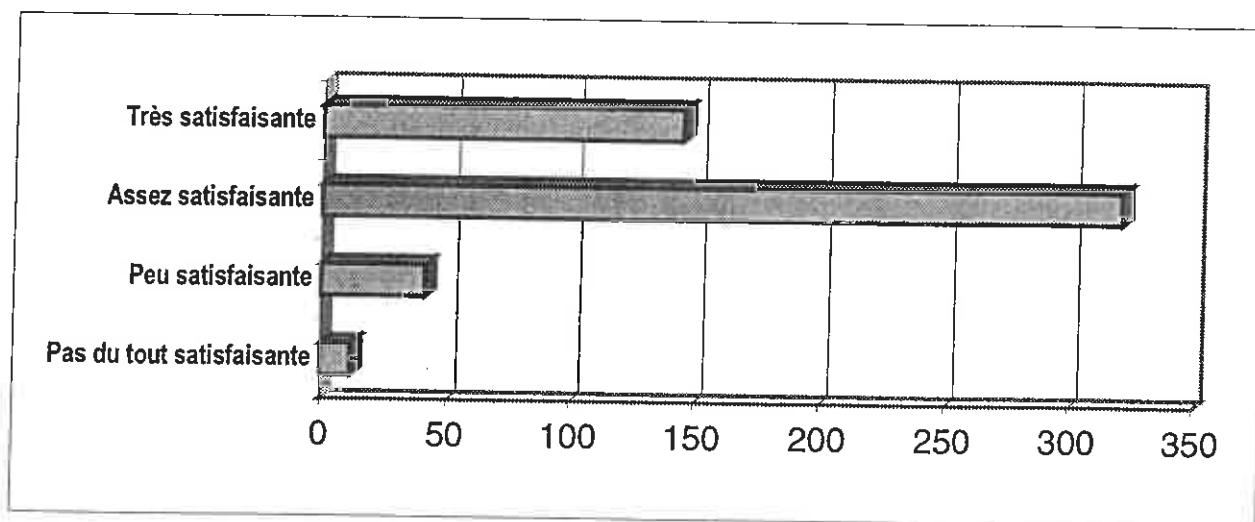
Une qualité de vie très appréciée

Les réponses fournies montrent une large satisfaction de la population en ce qui concerne la qualité de vie :

Globalement, la qualité de vie vous y semble :

Non Réponses	1		89,8%
Très satisfaisante	145	28,0%	
Assez satisfaisante	321	61,8%	
Peu satisfaisante	41	7,9%	
Pas du tout satisfaisante	12	2,3%	
Total des répondants	520	100,0%	

9 personnes sur 10 satisfaites de la qualité de vie
au bord de l'Estuaire de l'Adour



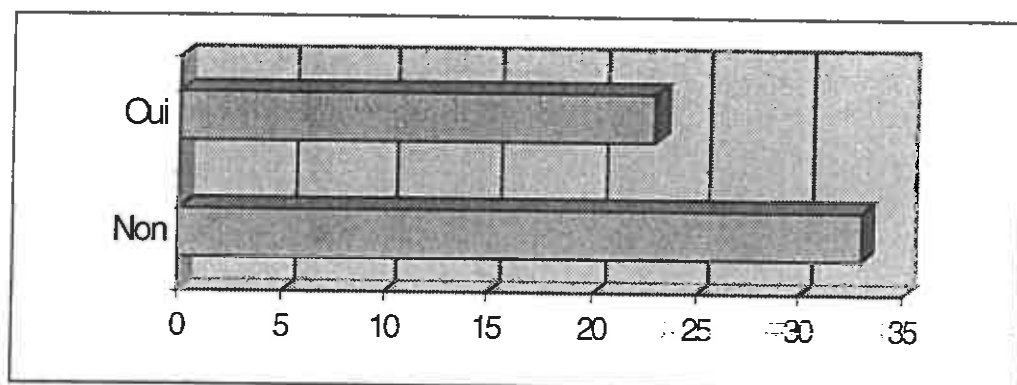
On constate que les retraités émettent des avis moins nuancés et s'estiment plus que la moyenne « très satisfaits » (40 % au lieu de 28 %), que la proportion de riverains « peu satisfaits » est un peu plus forte que la moyenne (13 % par rapport à 8 %) sans que cela constitue un écart très significatif.

La même tendance se dégage d'ailleurs pour Boucau (16 % au lieu de 8 %).

Seulement quelques habitants insatisfaits envisagent de déménager

Cela pourrait-il vous conduire à déménager ?

Non Réponses	465	
Oui	23	41,5%
Non	33	58,5%
Total des répondants	56	100,0%

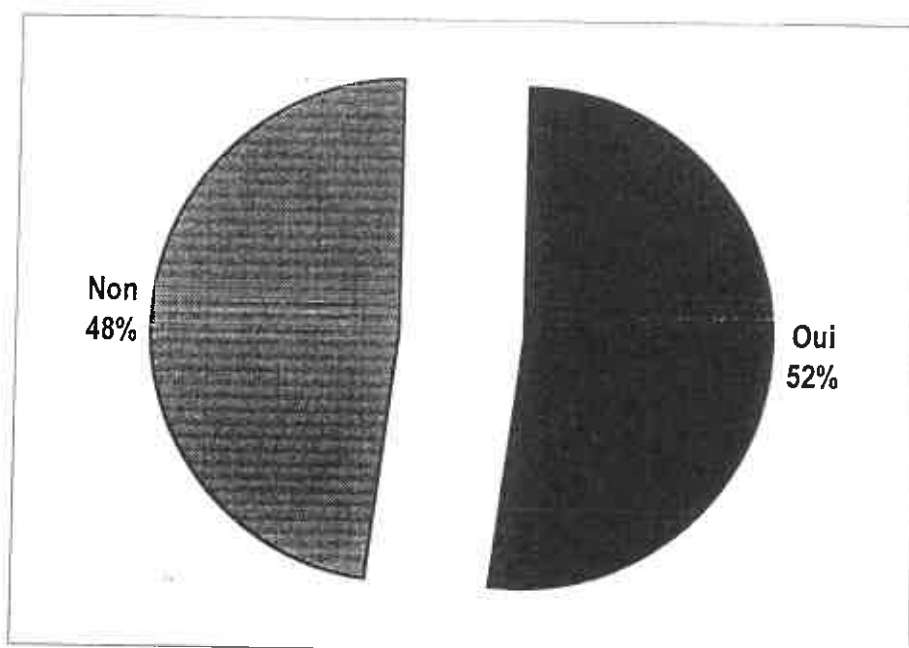


Le faible effectif de l'échantillon ne permet pas de dégager de nuance significative sur ce point selon qu'il s'agit de riverains ou non, selon leur commune, pas plus qu'en fonction de l'âge ou du sexe du répondant.

Mais un habitant sur deux perçoit des problèmes de pollution

A votre avis, y a t - il localement des problèmes de pollution ?

Non Réponses	0	
Oui	271	52,0%
Non	250	48,0%
Total des répondants	521	100,0%



La proportion de riverains convaincus de problèmes de pollution est sensiblement plus forte que la moyenne (62 % par rapport à 52 %).

Cet écart se retrouve également au niveau de la commune de Boucau où 67 % des habitants perçoivent des problèmes de pollution. Inversement, les bayonnais y sont moins sensibles (40 %)

Ce sont les plus jeunes¹ (63 %) qui affirment plus que la moyenne la présence de pollution par rapport aux plus âgés (40 %).

¹ Inférieur à 40 ans

Nature, origine et prise en compte des problèmes de pollution



**(... tels qu'ils sont identifiés
et formulés par les habitants)**

ODEURS

cité par **36 %** de ceux qui pensent
qu'il y a des problèmes locaux de pollution

271 → 989'

Différentes formulations

- Odeurs (92 citations) dont associées à mauvaises (10 citations), à pourries, infectes, désagréables, puanteur, nauséabondes, toxiques (1 fois chacun)
- Associées à Gaz (6 citations), souffre (5),
- Associées à engrais, pétroliers, décharge, Adour, usine (1 fois chacun)

Sources

- Usines, industries (36 citations)
- ADA (29 citations)
- Autres industries citées : Sotrasol (4 citations), usine d'engrais (4), Maïsadour (1), Efl (1), Fertiladour (1), Reno (1), Saint-Gobain (1)
- Liées aux déchets : Bacheforès (3), déchetterie (3), égouts (3), station d'épuration (2)
- Liées au transport : circulation ou manutention (voitures, avions, bateaux) (13 citations)

Prise en compte du problème

Quelqu'un s'en occupe ?

Oui = 36 %		Non = 64 %	
Qui s'en occupe ?		Qui devrait s'en occuper ?	
▪ Le maire, la municipalité	48 %	▪ Le maire, la municipalité	74 %
▪ Une association	42 %	▪ Une association	15 %
▪ Le Conseil Général	3 %	▪ Celui qui en est à la source	7 %
		▪ L'administration, Le Préfet	5 %
		▪ Le Conseil Général	2 %
		▪ Le District	1 %

BRUIT

cité par **32 %** ¹²⁷¹ de ceux qui pensent
qu'il y a des problèmes locaux de pollution ⁸⁷¹

Différentes formulations

- *Bruit(s)* principalement, (80 citations) dont associé parfois à circulation (7 fois), ferraille (4 fois), explosion (1 fois)
- Autre formulation : nuisances sonores (5 citations)

Sources

- ADA (37 citations)
- Circulation (32 citations) dont fret (camions, route et véhicules industriels) (6 citations)
- Usines, industries (18 citations)
- Autres industries citées : Le Port (3 citations), Fertiladour, Maisica, Maisadour, Engrais (1 fois chacun)

Prise en compte du problème

Quelqu'un s'en occupe ?

Oui = 36 %		Non = 64 %	
Qui s'en occupe ?		Qui devrait s'en occuper ?	
▪ Une association	53 %	▪ Le maire, la municipalité	91 %
▪ Le maire, la municipalité	32 %	▪ Une association	13 %
▪ L'administration, le Préfet	4 %	▪ Celui qui en est à la source	8 %
		▪ Le District	1 %

POUSSIÈRES

cité par **31 %** de ceux qui pensent
qu'il y a des problèmes locaux de pollution

Différentes formulations

- *Poussières* (68 citations)
dont associées à noires, grises ou jaunes (10 citations), *associées à grasses, huileuses* (5 citations), *associées à ferraille* (5 citations), *maïs* (4), *souffre* (3)
- *Autres appellations : Particules* (4 citations), *débris* (2), *copeaux* (2), *pellicules* (2), *poudre* (1)

Sources

- *ADA* (31 citations),
- *Usines, industries* (26 citations)
- *Autres industries citées : Maïsica* (7 citations), *Maïsadour* (1), *Silo* (3), *Efl* (2), *Cimenterie* (2), *Le Port* (3), *Fertiladour* (1), *Reno* (1), *Sotrasol* (1), *Saint-Gobain* (1)
- *Liées au transport : circulation ou manutention (voitures, avions, bateaux)* (9 citations),

Prise en compte du problème

Quelqu'un s'en occupe ?

Oui = 36 %		Non = 64 %	
Qui s'en occupe ?		Qui devrait s'en occuper ?	
▪ Une association	52 %	▪ Le maire, la municipalité	83 %
▪ Le maire, la municipalité	38 %	▪ Une association	21 %
▪ Celui qui en est à la source	6 %	▪ Le Conseil Général	11 %
		▪ Celui qui en est à la source	7 %
		▪ L'administration, Le Préfet	6 %
		▪ Le District	2 %

POLLUTION DES EAUX

cité par **31 %** ¹²⁷⁴ de ceux qui pensent ^{84 p}
qu'il y a des problèmes locaux de pollution

Différentes formulations

- Eau (29 citations)
- Océan (35 citations) : mer (18), plages (12), baignades, algues, littoral (1)
- Fleuve (23 citations) : Adour (19), Nive (2), fleuve, rivières (1)
- Associées à polluée (52 citations), à sale (5), mauvaise (2), désagréable (1)

Sources

- Usines, industries (22 citations)
- Industries citées : ADA (7 citations), Reno (2), Sotrasol (2), Socadour (1), Turbomeca (1), Le Port (1)
- En référence aux déchets espagnols (22 citations), aux bateaux (vidange, pétroliers) (5 citations), aux égouts (7 citations)

Prise en compte du problème

Quelqu'un s'en occupe ?

Oui = 52 %		Non = 48 %	
Qui s'en occupe ?		Qui devrait s'en occuper ?	
▪ Le maire, la municipalité	50 %	▪ Le maire, la municipalité	76 %
▪ Une association	42 %	▪ Une association	19 %
▪ Le District	2 %	▪ Le Conseil Général	16 %
		▪ L'administration, Le Préfet	7 %
		▪ Celui qui en est à la source	6 %

FUMÉES

cité par **21 %** ¹²⁷¹ de ceux qui pensent
qu'il y a des problèmes locaux de pollution

57p

Différentes formulations

- *Fumées(s)* (28 citations)
- *Air* (21 citations)
- *Pollué (associé à air ou fumées)* (17 citations) *mais aussi nauséabonde* (1), *noire* (1), *toxique* (1)
- *Et de manière plus anecdotique* : *Gaz* (3 citations), *Asthme* (2), *pique les yeux* (1)

Sources

- *ADA* (17 citations)
- *Usines, industries* (17 citations)
- *Circulation* (9 citations dont 3 fois *Camions*)
- *Autres industries citées 1 à 2 fois chacune* : *Fertiladour, Sotrasol, Cimenterie, Engrais, Socadour, Bacheforès, Saint-Gobain, le Port*

Prise en compte du problème

Quelqu'un s'en occupe ?

Oui = 43 %		Non = 57 %	
Qui s'en occupe ?		Qui devrait s'en occuper ?	
▪ Le maire, la municipalité	55 %	▪ Le maire, la municipalité	81 %
▪ Une association	37 %	▪ Une association	23 %
▪ Le District	5 %	▪ Le Conseil Général	13 %
		▪ L'administration, le Préfet	9 %
		▪ Celui qui en est à la source	8 %

RISQUES INCENDIES/EXPLOSION, TOXIQUES

cité par **8 %** ¹²⁴ de ceux qui pensent
qu'il y a des problèmes locaux de pollution

22p

Différentes formulations

- *Risque n'est cité qu'une fois (associé à explosion)*
- *Radioactivités et radiations (6 citations)*
- *Acide (pluie, vapeur) (3 citations)*
- *Toxiques (ondes et nuages) (2 citations)*
- *Déchets chimiques (1 citation)*

Sources

- *ADA (11 citations)*
- *Usines, industries (7 citations)*
- *Autres industries citées : Sotrasol (1), Le Port (1), usine d'engrais (1),*

Prise en compte du problème

Quelqu'un s'en occupe ?

Oui = 37 %		Non = 63 %	
Qui s'en occupe ?		Qui devrait s'en occuper ?	
▪ Une association	85 %	▪ Le maire, la municipalité	80 %
		▪ Une association	10 %
		▪ Celui qui en est à la source	5 %

POLLUTION DES SOLS

cité par **4 %** ¹²⁷ de ceux qui pensent ^{11 p}
qu'il y a des problèmes locaux de pollution

Différentes formulations

- *Problème associé à la végétation (faible, abîmée, mourante, jaunissante)* (4 citations)
- *Ou plus précisément aux arbres, fleurs, plantes (mêmes qualificatifs)* (3 citations)
- *Nappes phréatiques* (2 citations)

Sources

- *Usines, industries* (6 citations)
- *Industries citées : usine d'engrais* (2 citations), *ADA* (2), *Décharge* (1 citation)

Prise en compte du problème

Quelqu'un s'en occupe ?

Oui = 34 %		Non = 66 %	
Qui s'en occupe ?		Qui devrait s'en occuper ?	
▪ Le maire, la municipalité	100 %	▪ Le maire, la municipalité	77 %
		▪ Une association	23 %

Les associations qui s'occupent des problèmes de pollution

Ont été citées :

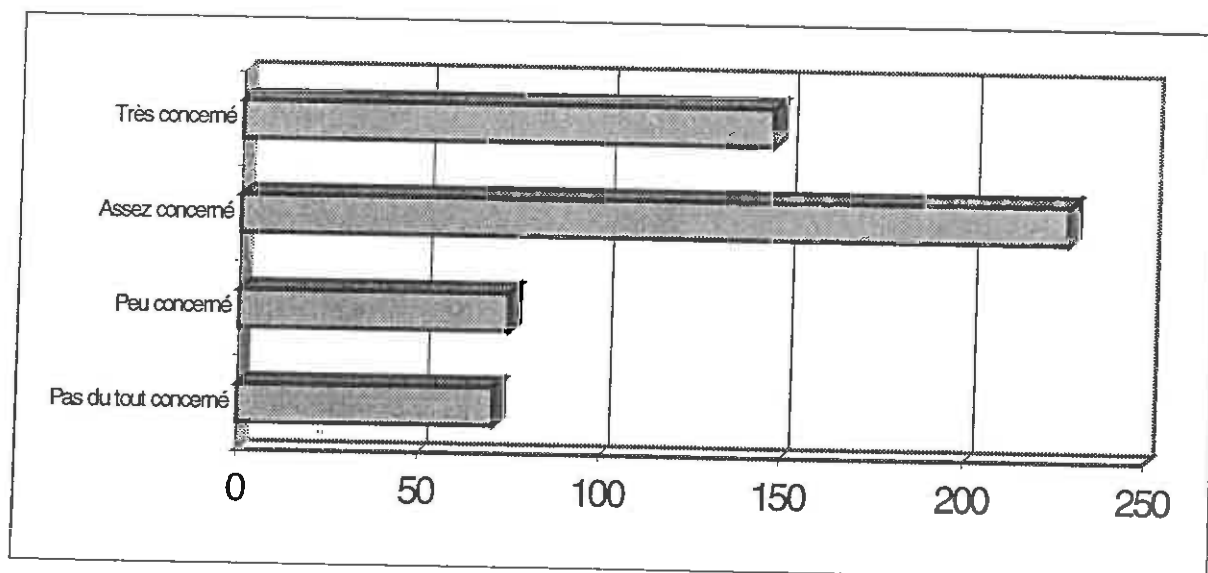
- *Surf Rider, Surf fondation, Association des surfeurs, Comité des surfeurs (cité 10 fois)*
- *Ideal (cité 6 fois)*
- *Vivre à Tarnos (cité 2 fois)*
- *Sepanso (cité 3 fois))*
- *ADRAA (cité 2 fois)*
- *Rivadour (cité 1 fois)*
- *Drosera (cité 1 fois)*
- *Musée de la mer (cité 1 fois)*
- *CADE (cité 1 fois)*
- *Association des pecheurs de l'adour (cité 1 fois)*
- *Sictom (cité 2 fois)*
- *La Tarnosienne (cité 1 fois)*
- *Tarnos d'abord (cité 1 fois)*

Une indiscutable sensibilité aux problèmes de pollution

Et vous personnellement, par rapport à ces problèmes de pollution, vous vous sentez ?

Non Réponses	0	
Très concerné	147	28,2%
Assez concerné	228	43,7%
Peu concerné	75	14,4%
Pas du tout concerné	71	13,6%
Total des répondants	521	100,0%

375
71,9%



7 personnes sur 10 s'estiment concernées par les problèmes de pollution

Il y a une homogénéité de réponses au sein de la population : les riverains ne s'estiment pas plus concernés que les non-riverains et inversement.

Tout au plus, constate t-on à Tarnos une opinion extrême plus marquée (35 % des habitants s'estiment très concernés : 1 sur 3) mais globalement les résultats ne font pas apparaître de nuance significative entre les communes.

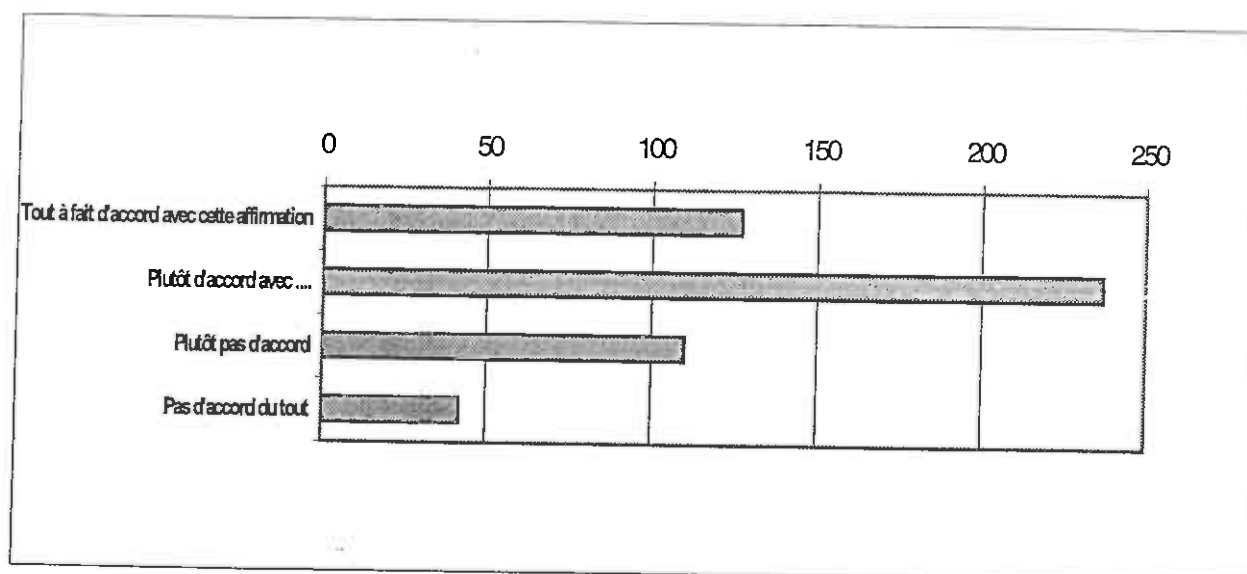
Les plus jeunes apparaissent là encore plus concernés que leurs aînés.

La perception de l'existence d'une concertation

Si je vous dis que ces problèmes de pollution font l'objet d'une réelle concertation par tous les partenaires impliqués

Non Réponses	5	
Tout à fait d'accord avec cette affirmation	127	24,7%
Plutôt d'accord avec	237	45,9%
Plutôt pas d'accord	110	21,3%
Pas d'accord du tout	42	8,2%
Total des répondants	516	100,0%

70,6% *resp*



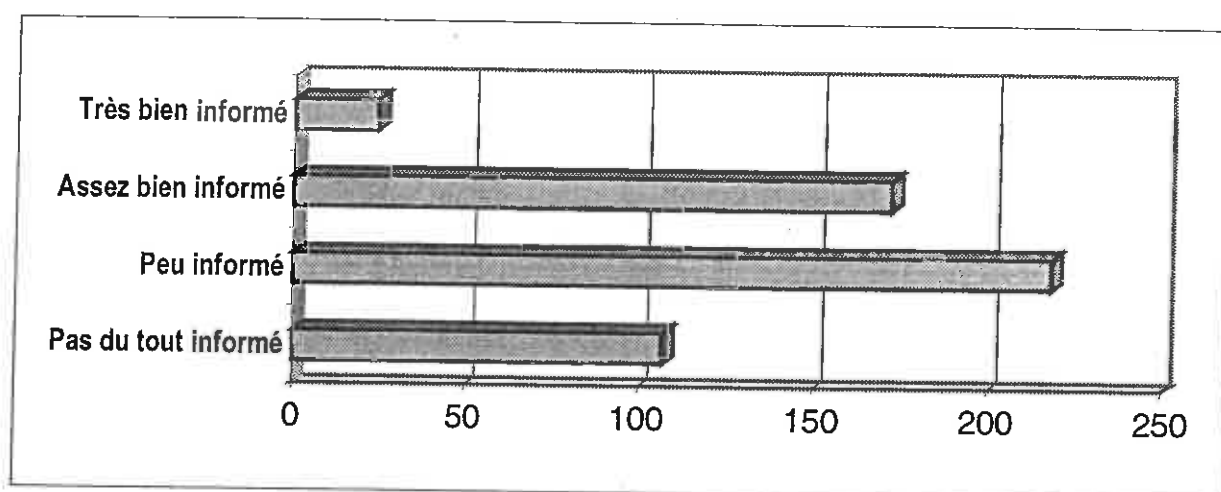
Une majeure partie de la population semble convaincue de l'existence d'une concertation autour des problèmes de pollution.

Comme à la question précédente, il n'existe pas de nuance sensible en fonction du lieu de résidence, que ce soit selon les communes ou selon le facteur riverain.

La perception d'un manque d'information

Concernant l'information sur ces sujets d'environnement et de pollution, vous estimez être actuellement :

Non Réponses	0		
Très bien informé	24	4,6%	37,7%
Assez bien informé	172	33,1%	
Peu informé	218	41,8%	62,3%
Pas du tout informé	107	20,5%	
Total des répondants	521	100,0%	



Si la question précédente faisait ressortir une certaine conscience de concertation, la population s'estime globalement insuffisamment informée dans la proportion de 2 habitants sur 3.

Ce phénomène habituel dans les sondages ne révèle pas ici de nuance notable entre les riverains et les non-riverains, il est par contre plus sensible que la moyenne (80 % au lieu de 62 %) sur la commune de Boucau.

Une nouvelle fois, les plus jeunes (20 à 40 ans) – dont on a vu précédemment qu'ils étaient plus sensibilisés que la moyenne à ces problèmes – s'estiment moins informés que la moyenne.

Les moyens d'information

	être invité à des réunions publiques 321		recevoir des documents d'information dans votre boîte aux lettres		305 disposer d'un interlocuteur sur le sujet		416 lire des articles dans la presse	
Non Réponses	1		2	392	2		1	
très utile	102	19,7%	206	39,8%	120	23,2%	225	43,2%
assez utile	219	42,2%	186	35,9%	185	35,7%	191	36,7%
UTILE		61,9%		75,7%		58,9%		79,9%
peu utile	88	16,8%	47	9,1%	55	10,7%	49	9,4%
pas du tout utile	111	21,3%	79	15,2%	158	30,5%	55	10,7%
Total des répondants	520	100 %	519	100 %	519	100 %	520	100 %

Les plus jeunes se montrent les plus réticents concernant les réunions publiques, qui, par ailleurs, sont bien moins appréciées que la moyenne par les retraités.

Les habitants des communes de Boucau et Tarnos semblent un peu plus avides que la moyenne de documents d'information à l'inverse des plus âgés qui semblent un peu moins les apprécier.

La présence d'un interlocuteur sur les problèmes d'environnement intéresserait beaucoup plus les jeunes que leurs aînés.

L'information : où ? qui ? comment ?

Le lieu privilégié d'information se situe de loin à la mairie :

- *Mairie (cité 42 fois)*
- *Salle Municipale (cité 10 fois)*
- *Lieu Public (cité 2 fois)*
- *Réunion de Quartier (cité 2 fois)*
- *Bureau des Renseignements (cité 1 fois)*
- *Télévision (cité 1 fois)*
- *Salle Privée (cité 1 fois)*
- *Musée de la Mer (cité 1 fois)*
- *CCI (cité 1 fois)*
- *Préfecture (cité 1 fois)*
- *Site local sur Internet (cité 1 fois)*
- *Centre Social (cité 1 fois)*

mais on préfère une structure associative pour remplir ce rôle :

- *Association (cité 44 fois)*
- *Spécialiste de l'environnement (cité 16 fois)*
- *Mairie (cité 18 fois)*
- *Elu (cité 10 fois)*
- *Quelqu'un qui s y connaît (cité 9 fois)*
- *Contact direct (cité 6 fois)*
- *Professionnel qualifié non politique (cité 3 fois)*
- *Journalistes (cité 3 fois)*
- *Ecologistes (cité 3 fois))*

- *District (cité 1 fois)*
- *Quelqu'un qui a un pouvoir décisionnaire (cité 1 fois)*
- *Scientifiques (cité 1 fois)*
- *Intermédiaire entre mairie et riverains (cité 1 fois)*
- *DDE (cité 1 fois)*
- *Conseil Général (cité 1 fois)*
- *Habitant (cité 1 fois)*
- *Etudiant en BTS étude des eaux (cité 1 fois)*
- *Permanence (cité 1 fois)*

et surtout sous forme de permanence téléphonique :

- *Réunions (cité 55 fois)*
- *Téléphone (cité 42 fois)*
- *Numéro vert (cité 36 fois)*
- *Rendez-vous (cité 26 fois)*
- *En direct (cité 6 fois)*
- *Face à Face (cité 5 fois)*
- *Par courrier (cité 4 fois)*
- *Télévision (cité 3 fois)*
- *Tous les moyens sont bons (cité 2 fois)*
- *Exposition (cité 1 fois)*
- *Comité spécialisé (cité 1 fois)*

Signalétique

Sexe		
Masculin	245	47,1%
Féminin	276	52,9%
Age		
Moins de 30 ans	109	21,0%
de 30 à 40 ans	94	18,0%
de 40 à 50 ans	89	17,0%
de 50 à 60 ans	73	14,0%
plus de 60 ans	156	30,0%
Profession du chef de famille		
Employé	132	25,4%
Ouvrier	74	14,2%
Cadre moyen et maîtrise	57	11,0%
Cadre supérieur	28	5,4%
Commerçant prof. libérale	23	4,4%
Agriculteur	0	0,0%
Retraité	175	33,5%
Inactif chômage	32	6,2%
Habite		
Boucau	136	26,1%
Tarnos	179	34,3%
Anglet	104	20,0%
Bayonne	102	19,6%
Riverain/ Non riverain ?		
Riverain	253	48,5%
Non riverain	268	51,5%

SPPPI Estuaire de l'Adour

Synthèse des entretiens

SOMMAIRE

LES PERSONNALITES RENCONTREES	3
REACTIONS SPONTANEEES SUR LE SONDAGE.....	4
LES THEMES PRIORITAIRES.....	6
1. L'EAU.....	6
2. LES RISQUES INDUSTRIELS.....	8
3. L'AIR.....	9
4. LE BRUIT	10
LES PRINCIPAUX ENJEUX.....	11
1. LA CONCERTATION : LA TRANSPARENCE POUR ABOUTIR À UNE VRAIE CONCERTATION	11
2. L'INFORMATION : DE L'EXPERTISE À LA COMMUNICATION.....	13
LES PREALABLES NECESSAIRES	16
1. LE SPPPI DOIT REGROUPER LES DÉCISIONNAIRES	16
2. LES RÉGLEMENTATIONS DOIVENT ÊTRE RESPECTÉES.....	16
LES MISSIONS DU SPPPI.....	18
1. LES POLLUTIONS	18
2. DES DÉMARCHES SPÉCIFIQUES POUR LE BRUIT ET LES RISQUES INDUSTRIELS	24
LES MOYENS DU SPPPI.....	26
SUR LE PLAN DE LA COMMUNICATION	26
SUR LE PLAN DES ÉTUDES.....	27
SUR LE PLAN DU SUIVI DES ACTIONS.....	27
SUR LE PLAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS.....	27
AUTRES PROPOSITIONS.....	28
LE POSITIONNEMENT DU SPPPI.....	29
LE TERRITOIRE DE COMPÉTENCE	29
LA CONSTITUTION	30

LES PERSONNALITES RENCONTREES

1. Monsieur Michel AMIEL - DRIRE
2. Monsieur Pierre BOCCARDO – Président de l'association IDEAL
3. Monsieur Michel BONNET – Maire d'Anglet
4. Monsieur Michel CASTEIGTS – Directeur Général du District BAB
5. Monsieur Jean-Gérard COLIBEAU – Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque – Port de Bayonne
6. Maître Jean-René ETCHEGARAY – Adjoint au Maire de Bayonne chargé de l'urbanisme et Monsieur Daniel CHENE, directeur adjoint des services
7. Madame Pierrette FONTENAS – Maire de Tarnos
8. Monsieur Philippe IVANDEKICKS – directeur de LBC
9. Monsieur François JACQUE – Maire du Boucau
10. Monsieur Dominique MAHAUT – Président de l'association des pêcheurs de l'estuaire de l'Adour
11. Monsieur Victor PACHON – Président du Collectif des Associations de Défense de l'Environnement
12. Monsieur REYNAUD – Président de l'Association de Défense des Riverains d'Adour Anglet
13. Monsieur Guy-Michel SEMBRES – Directeur Général de l'Aciérie de l'Atlantique

Ces rencontres ont eu lieu du 16 novembre au 10 décembre 1998 sous forme d'entretiens individuels en face-à-face.

REACTIONS SPONTANÉES SUR LE SONDAGE

Le constat général est une très grande méconnaissance de la part des populations concernées :

Méconnaissance des vrais pollutions et sous-estimation des risques :

« Les gens vivent avec le risque et ne le perçoivent plus ».

« Les vrais dangers ne sont pas identifiés. On constate une inconscience collective des vrais risques. Par exemple, pour l'eau, les gens parlent des déchets mais pas des pollutions insidieuses ».

« Les gens ont une vue très partielle des problèmes de risque et de pollution. Les pollutions les mieux perçues sont les moins dangereuses »

« Les risques industriels : c'est un vrai problème largement sous-estimé ».

Mais aussi méconnaissance des responsabilités :

« Le sondage prouve la totale méconnaissance des responsabilités des uns et des autres »

« La méconnaissance des véritables circuits de pouvoirs en matière environnementale : les vrais pouvoirs sont aux mains des administrations de l'Etat alors que les populations attendent tout de leur maire qui n'a ni les moyens juridiques ni les moyens matériels. La protection de l'environnement est une notion transversale qui irrigue plusieurs compétences d'une municipalité ».

Sur ce constat, deux réflexions s'opposent :

Pour certains, le SPPPI ne doit pas être un simple relais des problèmes des citoyens :

« Ce n'est pas une Commission Locale d'Information. Le SPPPI doit affronter les vrais problèmes ».

« Le sondage donne une cartographie très lisse des problèmes. Il ne permet pas en tant que tel de décider des priorités. »

Alors que pour d'autres :

« Il faut être réactif et dynamique : répondre aux problèmes qui se posent ».

« Il faut choisir 2 thèmes parmi les 4 premiers et formuler des solutions concrètes »

« Tous les problèmes sont importants pour un maire... étant donné que 90 % des habitants se retournent systématiquement vers lui »

LES THEMES PRIORITAIRES

1. L'eau

La pollution des eaux a été citée – et en tout premier – par une large majorité de nos interlocuteurs.

C'est un problème central pour de nombreux acteurs :

Il est au centre des **préoccupations économiques**

« C'est le problème majeur car il rejaillit sur l'économie touristique »

« La pollution de l'estuaire a des conséquences sur les plages et donc sur le tourisme : c'est donc un problème général d'économie pour le Pays Basque ».

Il concentre les **pollutions environnementales** :

« Le problème de la qualité de l'eau est prioritaire : égouts, poussières... tout finit dans l'Adour ».

« L'eau de l'estuaire concentre toutes les pollutions :

- *les égouts issus des usines de la zone industrielle*
- *les poussières qui retombent dans l'eau*
- *les dégazages des pétroliers*
- *les divers produits déchargés sur le port (notamment engrais et ferrailles radioactives)*
- *les diverses pollutions accidentelles (Turboméca, Sotrasol, Bacheforès)*
- *le dragage de l'estuaire pour permettre l'accessibilité des grands bateaux*
- *les pollutions agricoles en amont (lisier des canards gras) »*

Mais c'est aussi un problème qui apparaît comme très **délicat à régler** :

« L'eau : une pollution bien réelle mais il est très difficile de cerner les différentes sources de pollutions :

- *populations et problèmes d'assainissement collectif ?*
 - *Industries et problèmes de rejets dans les égouts ?*
 - *Agriculture et pesticide ou lisier ?*
- on est loin d'être les seuls ».*

2. Les risques industriels

Le problème des risques a été cité par la quasi-totalité des intervenants, tout en rappelant la perception décalée des habitants sur le sujet.

Pour la plupart, le SPPPI apparaît comme parfaitement adapté pour combler un vide jugé souvent dangereux :

« La sécurité en matière de transbordement ne semble pas assurée : les pompiers du District ne sont pas suffisamment équipés ; il existe un vide en matière de sécurité entre le déchargement des bateaux et les industriels. Alors que les industries SEVESO font elles l'objet de contrôles très stricts ».

« Il n'existe aucune organisation en matière de risque sur la zone portuaire. Il existe un vrai no man's land en matière de prévention des risques entre le port et les industries, notamment pour le transport entre le déchargement et l'arrivée chez l'industriel ».

Le SPPPI devient ainsi une opportunité pour engager un important travail sur le sujet, sans qu'aucun des acteurs concernés n'ait à se mettre seul en avant :

« Les risques industriels (chimiques, incendie/explosion, navigation/transport...) : c'est un vrai problème largement sous-estimé. Les équipements de prévention sont beaucoup trop faibles. La gestion du risque est insuffisante parce que la perception du risque est minorée par les industriels et par les collectivités publiques ».

Cette action engagée sous la bannière du SPPPI sera bénéfique pour chacun des acteurs :

« L'information préventive sur les risques majeurs est une obligation légale pour les collectivités et les administrations. Le SPPPI peut y participer. »

Plus rares sont ceux pour qui le risque n'est pas une priorité :

« Les risques ne présentent pas de problème. Ils sont traités directement par les industriels qui possèdent tous un PPI »

« Le risque est un problème inhérent à toute activité industrielle »

3. L'air

Ce thème regroupe en fait la plupart des principales sensibilités évoquées par les populations lors du sondage : odeurs, poussières et fumées. Ce sont des nuisances moins prioritaires pour la plupart des membres du SPPPI.

Ainsi, les 4 priorités des habitants... restent prioritaires pour un seul membre du SPPPI :

*« Bruit, odeur, poussières, air ... 4 problèmes importants.
Cherchons à en régler d'abord deux ! »*

Pour d'autres, aucune priorité ne se dégage véritablement du sondage et tous ces problèmes restent équivalents.

Mais il apparaît aux yeux de la plupart que ces pollutions « classiques » pourraient être limitées par la simple **application des réglementations existantes** :

« Pour résoudre tous ces problèmes, il suffit de donner les moyens à la DRIRE de faire respecter la réglementation »

« Il faut tout d'abord mettre en conformité les installations existantes et effectuer des contrôles permanents. Lorsqu'une entreprise s'installe, elle est souvent aux normes, mais les efforts pour y rester ne sont pas toujours mis en oeuvre ».

Enfin, certains rappellent que la pollution de l'air restera de toute façon **difficile à traiter** :

« Sur la zone les problèmes de fumées et de poussières sont ceux qui concernent le plus d'industries, mais ils resteront très difficiles à traiter. Les odeurs représentent la principale nuisance de LBC. »

4. Le bruit

Le sondage met en valeur les deux principales sources de bruit sur le secteur :

- ADA
- La circulation.

Les sources étant clairement identifiées, cette nuisance n'apparaît ni comme prioritaire pour la plupart des membres du SPPPI, ni comme insoluble.

« Un souci majeur pour la ville d'Anglet : le déchargement des ferrailles de ADA la nuit ».

« Pour ADA : Les bruits nocturnes du parc à ferraille sont une vraie priorité »

« Problème essentiellement avec ADA. Des dispositifs peuvent être mis en place après une analyse de la situation »

« Des efforts pourraient être faits relativement facilement pour diminuer les nuisances sonores »

Pour la plupart, c'est encore un problème de **respect des réglementations**.

Les problèmes de **circulation** sont rarement cités par les interlocuteurs... il est vrai que le sondage montre que le bruit n'est pas principalement de source industrielle : la nuisance est essentiellement due aux **véhicules légers**.

Cependant, ce problème routier apparaît complexe et difficile à régler :

« Il faut trouver d'autres alternatives et engager une réflexion globale sur les dessertes routières et ferroviaires dans le secteur »

« Par exemple, en matière de circulation, il ne s'agit pas de créer une nouvelle route pour désengorger celle existante mais plutôt d'inciter au transport ferroviaire ».

*7. Préf. de
ou
Rue*

pro

LES PRINCIPAUX ENJEUX

La plupart des interlocuteurs souhaitent que le SPPPI soit :

- le lieu d'une concertation efficace ce qui implique à la base l'acceptation d'une sorte de code moral,
- un organe d'information crédible – donc neutre – et généraliste.

1. LA CONCERTATION : la transparence pour aboutir à une vraie concertation

Le SPPPI doit être une véritable instance de concertation et d'expression de consensus (et pas seulement un lieu d'information) :

« C'est le domaine de la décision partagée. Actuellement sur la zone industrielle, chacun gère une partie du problème ; le SPPPI permet de décroisonner les centres de décisions pour engager une vraie concertation pour dégager des consensus stratégiques ». Le SPPPI devient ainsi un lieu « d'expression de consensus et de coordination des actions ».

Mais il est aussi précisé que cela **ne doit pas être un alibi** pour une fausse concertation :

« Le SPPPI ne doit pas être le lieu d'expression d'un consensus mou et à court terme. Il ne faut pas éliminer les questions dérangeantes mais faire se confronter les points de vues ».

« Le SPPPI est un aiguillon pour faire émerger les attentes des uns et des autres. Il permet aussi de mettre en valeur la diversité des problèmes et la complexité d'y remédier ».

Pour certains, il **favorise les rapports humains** entre les interlocuteurs :

« Le SPPPI permet de mettre un visage sur l'administration ainsi que sur des problèmes. Il évite aussi l'affrontement direct entre un industriel et l'administration ».

Cependant, pour être efficace, il devra faire **respecter certaines règles** ...

« Il faudra convaincre les industriels que le SPPPI n'est pas un tribunal afin qu'ils puissent participer en toute sérénité. Les membres du SPPPI ne doivent pas se comporter comme des juges. Chacun doit savoir modérer ses propos et respecter les autres ».

« Il faudra faire respecter un certain code de déontologie au sein du SPPPI pour qu'il puisse exercer sereinement sa mission de concertation »

... et aider à une meilleure connaissance mutuelle de chaque membre :

« Ce respect mutuel passe par une meilleure connaissance réciproque : la transparence doit être réelle ; elle permettra d'engager un véritable dialogue fructueux. »

Pour certains, cela doit même aller jusqu'à donner certains droits aux membres du SPPPI :

« Par exemple, tout membre du SPPPI devrait pouvoir obtenir un droit de visite d'une usine dans les 15 jours ».

Mais il faudra aussi veiller à ce que le SPPPI ne devienne pas un lieu de conflit :

« Chacun vient défendre son bifeck »

2. L'INFORMATION : de l'expertise à la communication

L'information est un enjeu prioritaire pour le SPPPI tant en externe qu'en interne.

Il s'agit de faciliter par la communication et la concertation une prise de conscience des vrais problèmes tant auprès des populations qu'au sein même du SPPPI.

La communication externe

Pour l'externe, il s'agit d'informer les populations sur différents thèmes :

- les véritables **pollutions** :

« Cette démarche préalable permettra aux gens de comprendre les actions qui seront engagées par la suite pour traiter ces vrais problèmes ».

« Il appartient aux industriels d'informer les populations des nuisances qu'ils créent. Le SPPPI peut les inciter à le faire. »

- les **risques industriels** :

« Les gens vivent avec le risque et ne le perçoivent plus. Le SPPPI doit palier à cette carence en engageant une campagne d'information sur la prévention des risques industriels. »

« Le choix de la mixité fonctionnelle des espaces, affirmé dans la charte portuaire, confirme les enjeux du SPPPI sur le plan des risques. Le SPPPI peut nous aider à faire accepter le maintien de l'industrie dans la ville »

(Cant)

Mais certains précisent qu'il faudra « être très prudent sur une communication sur les risques pour ne pas affoler inutilement »

« Cette mission ne peut être menée uniquement par la CCI qui est juge et partie ».

Un enjeu qui n'apparaît pas seulement en externe :

« Cela permettra une prise de conscience de la part des pouvoirs publics et des industriels des véritables dangers pour l'estuaire »

- les circuits de **responsabilités**... :

« Le sondage prouve la totale méconnaissance des responsabilités des uns et des autres »

- mais aussi sur la nécessité de faire **coexister** développement industriel, activités touristiques et qualité du cadre de vie et de l'habitat... à travers le respect de l'environnement :

« L'industrie est une source de vie. Il faut réapprendre à vivre avec ».

« Développer la zone portuaire et industrielle vers le banc Saint Bernard est une priorité du maire de Bayonne tout en préservant l'habitat sur ce quartier. Il faut arriver à lier aménagement du cadre de vie, activités touristiques et développement économique ».

« Le SPPPI doit favoriser l'accueil de nouvelles industries. En instaurant de bonnes règles de conduite sur la zone industrielle, on facilitera l'acceptation de nouvelles activités par les populations. »

Le SPPPI doit être *« au service de l'industrie et doit rendre les activités industrielles vivables auprès des autres activités locales ».*

Un message de coexistence largement repris... bien que certains semblent s'opposer :

« L'objectif d'environnement est lié au développement économique ; C'est à la ville de ne pas empiéter sur une nécessaire zone tampon »

« Il permettra peut-être au Port de mieux s'intégrer dans la ville ».

L'EXPERTISE INTERNE

Pour la plupart, avant de communiquer, il faut disposer de toutes les connaissances nécessaires et avant tout **mieux connaître l'existant** sur l'ensemble de la zone.

Il faut obtenir une vue d'ensemble des pollutions de l'estuaire en ajoutant tous les points de chaque entreprise. « Le SPPPI est tout à fait adapté à cette démarche globale ».

« Il existe sur cette zone plein de pollutions différentes, beaucoup d'acteurs concernés, et de nombreuses sources potentielles... il faut donc avant tout faire un état des lieux »

« Le SPPPI est une structure suffisamment large pour permettre cette vision globale »

Certains ont proposé de faire un véritable « point zéro »

LES PREALABLES NECESSAIRES

1. Le SPPPI doit regrouper les décisionnaires

Pour assurer sa mission prioritaire de concertation active, la plupart des acteurs confirment l'importance des personnalités inscrites au sein du SPPPI et présentes en réunions.

« Que les gens compétents soient ceux qui participent au SPPPI »

« Les bons interlocuteurs sont autour de la table ».

La présence de l'administration est source de satisfactions :

Ainsi, le SPPPI sera « d'autant plus efficace si chaque acteur constate un réel engagement de l'Etat : si le DRIRE ou le sous-préfet se font représenter ... ce sera un signe ».

« La présence des sous-préfets au sein du SPPPI est très importante »

2. Les réglementations doivent être respectées

Le constat est général : faire respecter la réglementation est une priorité... mais aussi un vrai problème qui n'est pas du ressort du SPPPI.

« La priorité, ce sont les risques liés aux activités portuaires : pour résoudre les autres problèmes, il suffit de donner les moyens à la DRIRE de faire respecter la réglementation »

« lorsque la DRIRE aura fait respecter les normes, le SPPPI pourra jouer son rôle d'information auprès des habitants »

« Le problème majeur sur la zone est de faire respecter la réglementation. Faudrait-il encore que l'Etat s'en donne les moyens ! ».

Pour les **nuisances sonores**, il suffit de faire respecter les normes :

« Que la DRIRE fasse respecter les normes est un préalable à toute action du SPPPI. Pour le bruit, cela suffira. J'ai écrit plusieurs fois à la DRIRE au sujet des nuisances sonores provoquées par ADA »

Pour l'**eau**, le problème est plus complexe. Il concerne de nombreux acteurs (rejets industriels mais aussi domestiques) :

« En matière d'assainissement, le District a fait beaucoup d'efforts (400 MF investis pour le traitement des eaux usées), mais cela ne servira à rien si les industriels ne font pas de même et ne respectent pas les réglementations »

Bien que le SPPPI n'ait pas de pouvoir réglementaire, certains pensent qu'il peut **favoriser l'application de la réglementation** :

« Le SPPPI n'est pas un organe réglementaire mais peut participer au respect des réglementations en constatant une effraction, en formulant des solutions et en suivant leur mise en place, voire en faisant appliquer des sanctions »

« La présence des sous-préfets au sein du SPPPI est très importante pour faire prendre conscience à chacun que les réglementations ne sont pas toujours respectées ... et que la DRIRE est dépassée. »

D'autres souhaitent aller **au delà des normes réglementaires** :

« Le SPPPI peut inciter les industriels à faire mieux que les normes »

« Le SPPPI peut être l'occasion de créer une émulation entre les industriels »

Cependant, le SPPPI n'a pas de pouvoir de police, ce qui représente aux yeux de la plupart **un atout voire une condition de réussite** :

« Pour pouvoir exercer sa mission de concertation dans les meilleures conditions, le SPPPI ne doit pas être une instance de contact formel et procédural. La réglementation doit rester du ressort de la DRIRE. »

LES MISSIONS DU SPPPI

On relève en synthèse deux grands groupes de thématiques :

- les pollutions comprenant d'une manière générale l'eau et l'air et une nuisance plus spécifique : le bruit
- les risques majeurs

1. Les pollutions

La diversité et la complexité des types et des sources de pollution de l'eau et de l'air conduisent la plupart des interlocuteurs à proposer une démarche complète et à long terme.

Elle se décompose en quatre temps :

- identification des pollutions
- préconisation de solutions
- suivi de leur mise en place
- information des habitants.

1. L'identification des pollutions

On peut résumer les missions attribuées au SPPPI dans cette phase d'identification autour de trois notions différentes mais qui peuvent apparaître complémentaires :

Le SPPPI : « observateur de l'environnement »

La durée est une notion largement prise en compte et qui se traduit à travers la proposition de mise en place d'une « *veille permanente de l'environnement* ».

« Le maire et les associations sont les premiers informés des craintes ou interrogations exprimées par les populations. »

La mise en place d'un « *bureau* » semble nécessaire, sorte de « *cellule de veille et d'alerte* » ; « *Il pourrait être constitué des 4 maires, d'une association et d'un industriel.* »

Pour certains, il s'agit de créer un « *observatoire des nuisances* ».

Mais pour d'autres, il faut aussi éviter le piège qui consisterait à n'apporter que des solutions ponctuelles.

« Il faut faire un point zéro et engager une réflexion globale sur la zone de l'estuaire ».

Le SPPPI : « signal d'alarme »

Il doit permettre de résoudre au cas par cas et concrètement les pollutions au fur et à mesure que celles-ci sont constatées

« Il faut être réactif et dynamique : répondre aux problèmes concrets qui se posent ».

« La priorité est de répondre au coup par coup aux interrogations des populations. »

Le concept « *d'alerte* » est souvent proposé, un rôle que peuvent jouer les municipalités et les associations :

« D'une manière générale, une démarche d'alerte et de préconisation de mesures peut être menée au sein du SPPPI »

Le SPPPI : « creuset d'expertises »

« Le SPPPI doit disposer d'expertises techniques dans tous les domaines. Il amènera ainsi une certaine neutralité tout en se donnant la compétence technique pour contrôler les propositions et actions des uns et des autres. »

2. La formulation des solutions

Une fois encore, plusieurs notions se complètent.

Un SPPPI « réactif »

« Pour que la réponse apportée à une alerte donnée soit suffisamment rapide, il faut constituer un Comité de Pilotage restreint qui a la faculté de se réunir facilement et sur demande. »

« Il est nécessaire de créer des commissions par thème pour pouvoir se réunir plus souvent, alors que le SPPPI se réunirait en assemblée générale deux fois par an »

« Proposition : créer un Comité de pilotage par thème traité chargé du suivi des solutions formulées au sein du SPPPI »

Le SPPPI et la « mutualisation » des moyens.

Lorsqu'un problème est identifié, une étude peut être déclenchée. Elle permettra de définir les moyens nécessaires pour résoudre le problème.

Mais ces études peuvent déjà exister chez les membres du SPPPI.

« Il faut fédérer les résultats des études existantes sur la zone. »

« Chaque acteur du SPPPI peut fournir ses études :

- les industriels = études sur les dangers,*
- la CCI = études sur le Port. »*

Le SPPPI pourrait ainsi s'appuyer sur les moyens existants :

« principe de mutualisation des réflexions, des connaissances et des moyens. »

Sur ce principe du partage, certains souhaitent préserver leur indépendance d'action :

« Le SPPPI ne doit pas être le lieu de coordination des actions de chacun mais un lieu d'échanges »

3. Le suivi des actions

SPPPI « contrôle »

Pour la plupart des interlocuteurs, le SPPPI ne doit pas se contenter de proposer des solutions, il doit aussi veiller à leur application. Il doit donc avoir une mission de contrôle.

Nous avons vu que le SPPPI peut disposer d'expertises techniques dans tous les domaines.

« Il amènera ainsi une certaine neutralité tout en se donnant la compétence technique pour contrôler les propositions et actions des uns et des autres. »

SPPPI « sanction »

Mais pour certains, un contrôle ne peut s'effectuer dans de bonnes conditions que s'il est assorti d'une possibilité de sanction :

« Un observatoire des nuisances pourrait être chargé :
- *d'identifier les effractions*
- *de suivre les solutions mises en place.*
Tandis que le SPPPI – en séances plénières - aurait pour mission :
- *de formuler des solutions*
- *d'imposer des sanctions le cas échéant. »*

La mise en œuvre des actions

Un consensus semble se dégager sur le fait que la mise en place des actions préconisées n'est pas du ressort du SPPPI.

« Les actions ne sont pas du ressort du SPPPI, mais des acteurs directement concernés »

Certains proposent donc une solution :

« Pour ce qui est de la mise en œuvre d'actions, l'arrêté stipule que le SPPPI en a la possibilité... mais il n'a ni le pouvoir de police, ni le pouvoir financier. On suggère de créer un organisme – de type Port Autonome, avec District, CCI, Port, Etat – qui aurait un pouvoir financier, tandis que la DRIRE se réserverait le pouvoir de police ».

4. L'information externe

Pour tous, c'est une mission de base du SPPPI.

Les messages

Trois grands types de messages doivent être diffusés :

- Et tout d'abord, l'**existence** même du SPPPI : ses missions, son organisation, son fonctionnement
- Puis, un important effort de **pédagogie** est nécessaire : les véritables pollutions, les résultats des études, les responsabilités respectives des acteurs
- Enfin, les **solutions** apportées et les avancées concrètes obtenues doivent être présentées aux populations.

Les actions

Plusieurs actions sont préconisées.

La **Lettre du SPPPI** a été largement appréciée :

« la Lettre a été très bien perçue sur Tarnos » « Elle pourrait être insérée dans les bulletins municipaux » « Démarche très positive à renouveler avec éventuellement plus d'exemplaires »

Certains souhaitent organiser un **point presse** pour faire connaître l'existence et les missions du SPPPI

« la presse étant un moyen d'information apprécié... à mieux informer »

D'autres solutions sont proposées :

« Le débat public... s'il est bien préparé »

« Un centre de documentation du SPPPI »

« Organiser éventuellement un Forum »

Certaines restent aléatoires :

« Mais, il ressort du sondage que le point d'information n'est peut-être pas prioritaire et que les réunions publiques ne semblent pas convaincre le plus grand nombre. »

2. Des démarches spécifiques pour le bruit et les risques industriels

POUR LE BRUIT

La spécificité de cette nuisance, fortement ressentie par les populations et en même temps très clairement identifiée, entraîne des propositions plus directes de la part des interlocuteurs.

Le sondage montre que les sources du bruit sont de deux ordres :

- certaines industries,
- la circulation.

Dans le premier cas, pour certains la réglementation suffit :

« Il suffit de faire mettre en conformité des industries »

Pour les problèmes de circulation, **une réflexion globale** est souvent réclamée :

« Il faut trouver d'autres alternatives et engager une réflexion globale sur les dessertes routières et ferroviaires dans le secteur »

POUR LES RISQUES MAJEURS

C'est un des enjeux du SPPPI. La situation est complexe du fait de la diversité des acteurs présents sur ce territoire. Ainsi, le SPPPI apparaît **particulièrement adapté** car il regroupe tous les acteurs concernés.

« Les bonnes personnes sont au SPPPI pour mener à bien une telle démarche ».

« Il manque un interlocuteur commun aux industriels chargé de faire l'interface entre eux et avec les pouvoirs publics : le SPPPI peut jouer ce rôle »

Le SPPPI doit être *« une interface active entre tous les acteurs qui le composent pour relever le défi lié aux risques ».*

La démarche proposée est à la fois **globale et préventive** :

- « *Entamer la réflexion sur la prévention contre les risques majeurs : identifier les risques,*
- *établir des scénarios de crise,*
- *mettre en place des actions de prévention*
- *et définir un Plan d'Intervention pour l'ensemble de la zone portuaire »*

Il est rappelé qu'il faudra aussi :

« mettre en place une doctrine sur le prix du risque : critère de décision stratégique pour les actions à mener »

LES MOYENS DU SPPPI

Suivant les missions engagées, plusieurs formules sont envisagées concernant les moyens humains, techniques et financiers nécessaires. Le principe de base souvent mis en avant est « *la mutualisation des moyens* » :

« Chacun doit apporter ce qu'il possède lorsque cela existe déjà et chacun doit participer financièrement à la création de ce qui n'existe pas. »

D'une manière générale, il apparaît que :

- le SPPPI doit disposer de ses moyens propres en ce qui concerne les **actions de communication**
- les efforts peuvent être partagés en ce qui concerne les **études**
- la mise en œuvre des **actions** est à la charge des responsables des nuisances.

Sur le plan de la communication

« Le SPPPI doit avoir la capacité (et les moyens propres) pour communiquer vers l'extérieur : Lettre, outils pédagogiques, réunions d'informations,... »

Mais là encore la mutualisation des moyens peut intervenir par exemple dans la collecte ou la diffusion de l'information

« La communication sera prise en charge par le SPPPI avec conjonction des moyens de chacun des membres »

Sur le plan des études

« Le financement dépend du problème identifié : soit on utilise des études existantes chez l'un des membres du SPPPI, soit des moyens propres au SPPPI sont engagés, soit un organisme responsable et compétent prend en charge une étude qui le concerne directement. »

« Les études devront être financées par le SPPPI en partenariat avec d'autres membres. »

Sur le plan du suivi des actions

« Les associations et les mairies peuvent jouer leur rôle d'intermédiaires sur le plan de l'information et de la remontée de l'information entre les habitants et les membres du SPPPI »

Sur le plan de la mise en œuvre des actions

« A chaque nuisance, son (ou ses) responsables(s) »

« Chaque industriel doit prendre conscience des priorités générales en terme de protection de l'environnement et engager les travaux nécessaires dans sa propre usine pour respecter la réglementation et participer à l'amélioration globale de la zone. »

« Les actions de mise en œuvre des solutions formulées devront être prises en charge par les responsables réglementairement ». « Les actions pour résoudre les problèmes identifiés doivent être prises en charge par les responsables. »

« Pour le Port, la CCI a mis en place une Commission Environnement chargée d'identifier les problèmes et de lancer des solutions. Les villes travaillent elles sur leur réseau d'assainissement. »

Autres propositions

Il est proposé la mise en place d'un « **Monsieur SPPPI** »

Pour jouer son rôle d'interface active, il pourrait utilement exister un « Monsieur SPPPI » : « acteur local indépendant et légitime auprès des administrations et des industries. Il serait le mandataire commun des membres du SPPPI et aurait pour mission d'articuler une démarche collective qui ait un sens, sorte de somme des stratégies individuelles ». « Il peut être implanté sur la zone, voire à la CCI tout en conservant son indépendance mais pas à la DRIRE qui a une image trop réglementaire. »

*Pour d'autres : « Il faudra davantage **humaniser le SPPPI** en installant un acteur local ».*

Enfin, **des doutes subsistent** en ce qui concerne la fiabilité d'un organisme qui n'a ni pouvoir financier, ni pouvoir de police « *sachant que les industriels diront toujours qu'ils n'ont pas les moyens* »

LE POSITIONNEMENT DU SPPPI

De l'avis de tous, le territoire de compétence du SPPPI est cohérent et la constitution de la commission satisfaisante.

Le territoire de compétence

Le territoire de compétence du SPPPI peut être défini par deux critères :

son territoire géographique : l'estuaire de l'Adour

son territoire économique : l'activité industrialo-portuaire

« Son territoire de prédilection, c'est l'industrie. Il doit tout d'abord asseoir sa légitimité auprès des industriels et ne doit pas se diluer dans un espace trop vaste ».

Certains précisent toutefois la nécessité **d'élargir** la zone géographique de compétence **en fonction des thèmes étudiés** :

« Territoire pertinent mais certaines études sur l'eau devront tenir compte de sources de pollution situées en amont de l'estuaire »

« Le territoire est pertinent pour traiter les problèmes de la zone industrielle et du port mais il faudra élargir la réflexion bien en amont sur l'Adour pour les problèmes de pollution de l'eau »

La constitution

Jugée très satisfaisante, quelques propositions ont toutefois été faites :

- les pêcheurs souhaitent y participer avec les pilotes du Port (« *Eux aussi vivent sur l'eau* »)

« Nous n'avons aucun contact avec les industriels. Notre présence au SPPPI pourrait permettre de faire connaître les véritables dangers que connaît aujourd'hui l'estuaire ».

- les pilotes du Port et la capitainerie
- d'autres industriels
- l'Association IDEAL
- l'association du quartier Saint-Bernard.

« Si IDEAL est présent au sein du SPPPI, il semblerait logique d'y convier l'association du quartier Saint Bernard à Bayonne. »

Enfin, il est largement rappelé la nécessité d'intégrer certains acteurs de manière ponctuelle en fonction des actions choisies :

- les pompiers sur le thème des risques
- l'agence d'urbanisme du District